

La Région espère faire de l'éolien en mer l'une de ses principales ressources d'énergie renouvelable d'ici à 2050. Photo Bruno Salaün



Énergies renouvelables : un rapport épingle la Région

La politique énergétique du conseil régional de Bretagne a été passée au crible par la chambre régionale des comptes. Son rapport, à paraître ce mardi, souligne les retards importants sur les objectifs que la collectivité bretonne s'était fixés.

Romain Roux

● En Bretagne, on n'a pas de pétrole – ni de centrale nucléaire – mais on aura du renouvelable. Éoliennes en mer et sur terre, unités de méthanisation dans les fermes, panneaux solaires... Le conseil régional compte sur leur essor pour compenser la grande dépendance du territoire à ses voisins et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. En 2013, la collectivité, cheffe de file en matière d'énergie, visait même l'autonomie au mitan du siècle. A-t-elle été trop ambitieuse ? Oui, selon la chambre régionale des comptes (CRC).

Le fossile a vu sa part dans le mix énergétique progresser

Son rapport, rendu public ce mardi, pointe tout de même les progrès : la production de renouvelable a augmenté de 61 % entre 2012 et 2023. Loin, malgré tout, de la trajectoire prévue par la Région, qui tablait sur une multiplication... par trois. Le fossile a même vu sa part dans le mix énergétique breton progresser. Un constat dû, en bonne partie, à la mise en service, début 2022, de la centrale de Landivisiau (29). L'usine tourne au gaz, une énergie fossile moins polluante que le pétrole mais tout de même émettrice de CO₂. Elle a cependant l'avantage de sécuriser le réseau électrique breton l'hiver, lors des pics de consommation. C'était, d'ailleurs, sa raison d'être, alors que, chaque année, un possible « black-out » inquiétait les habitants.

Pour autant, le rapport évite de trop charger les élus. Et pour cause : la Région a peu de pouvoir, notamment sur l'éolien en mer, pièce maîtresse de sa stratégie énergétique. Certes, le président Chesnais-Girard s'affiche à l'avant-garde de la filière naissante, malgré les levées de boucliers contre les deux parcs prévus, au large de Belle-Ile-en-Mer et de Morlaix (29). Mais l'État est bien le seul décisionnaire. Et ce dernier a fait preuve d'un pilotage « insuffisamment structuré et volontariste »,

tance la chambre. Pour preuve : ses hésitations sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie, tout juste adoptée avec deux ans et demi de retard, qui ont provoqué des glissements de calendrier en Bretagne.

Sur l'éolien terrestre un rythme prévu « intenable »

C'est l'État, aussi, qui a restreint les possibilités d'implanter des éoliennes terrestres, relève la chambre. Conséquence : seuls 2 % du territoire sont aujourd'hui éligibles. Le potentiel suffit à peine à atteindre les objectifs initiaux, sans compter sur les recours en justice des riverains. « En l'état actuel, le rythme [prévu] n'apparaît donc pas tenable », alerte le rapport, où on lit que la Région l'a reconnu lors du contrôle.

Pour autant, l'exécutif breton n'est pas exempt de tout reproche, à en croire la CRC. Elle s'interroge, notamment, sur l'utilité de Breizh Énergie. Cette société, lancée par le conseil régional, avec des acteurs privés, devait booster la filière du renouvelable via des investissements dans les projets. Trop peu ont vu le jour, estime la chambre. Comme c'est de coutume, l'entreprise a pu se défendre. Sept infrastructures accompagnées sont aujourd'hui en service, argue-t-elle dans sa réponse. La Région, elle, se contente de prendre acte des conclusions.